



Conseil d'établissement n°1

Année scolaire 2022/2023

Procès-verbal

Mercredi 28 septembre 2022

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

Pour l'administration :

- M. David SADOULET, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- Mme DELATTRE Nadine, Conseillère de coopération et d'action culturelle adjointe
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
- M. Philippe ANDRIES, directeur primaire pour les sites de Zamalek et de New Cairo
- Mme Séverine GATEAU, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Olivier SULLEROT
- M. Yves ROUSSEL
- Mme Sylvie MIRAMONT
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDEL FATTAH
- M. Dina ABDOU

Pour les parents d'élèves élus :

- M. Hatem EL NASHAR
- Mme Noha EL ZAYAT
- M. François HANNA
- Mme Jihane OBADACHI
- M. Paul HADDAD

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme Mariannick URVOY, Conseillère des Français de l'étranger

– Excuses :

- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- Représentants des élèves et le vice-président du CVL

(voir annexe 1- feuille d'émargement)

→ **Le quorum étant atteint en début de séance (17 sur 21), le conseil d'établissement n°1, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.**

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h00



- Désignation du secrétaire de séance : M. Jacques LAMAS
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : M. Hatem EL NASHAR (AFPEC)

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

- 1) Approbation du PV du CE n°4 du 20 juin 2022
- 2) Bilan de rentrée
- 3) Offre de formation 2nd degré
- 4) Plafond des emplois 2022-2023
- 5) Voyages scolaires
- 6) Mise en place des IMP 2022-2023
- 7) Tarifs des examens 2023
- 8) Rapport d'activités 2021-2022
- 9) Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement n°4 du 20 juin 2022 :

M. le Proviseur demande si des modifications sont à apporter.

Annexe 1- PV du CE du 20 juin 2022 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
17	0	0

2. Bilan de rentrée :

Ce bilan est présenté pour information aux membres du CE.

Arrivée de Monsieur David SADOULET, COCAC à 16h11. Accueil par M. Le Proviseur. Le nombre de votants au conseil passe à 18.

M. SADOULET se présente aux membres et rappelle l'importance de l'enseignement français dans la relation entre la France et l'Égypte. Le LFC est le navire amiral d'un réseau dense en Égypte, regroupant près de 10.000 élèves.

Un tour de table est fait.

M. Frédéric BROMONT présente le bilan des inscriptions pour la rentrée 2022. Beaucoup de demandes mais de nombreuses places sont restées vacantes car il y a eu beaucoup de désistements pendant l'été.

Gestion des priorités :

- Priorité 1 : 35 admis
- Priorité 3 : 97 demandes 50 admis. Ils sont en augmentations ainsi que les priorités 4. La gestion des fratries a été améliorée.



Présentation du bilan de rentrée par M. Jacques LAMAS – Cf annexe 2-Diaporama CE n°1

3. Offre de formation 2022-2023 :

M. BROMONT présente le projet de demande d'ouverture du Bac Français International (BFI) pour la rentrée 2023

Voir **annexe 2-Diaporama CE n°1**

Arrivée de M. Hatem EL NASHAR à 16h26. Le nombre de votants du conseil passe à 19 sur 21.

M. SADOULET : ce dispositif se met en place partout dans le monde. C'est un axe important du développement et l'internationalisation du Baccalauréat. Cela apporte un plus aux élèves qui choisiront ces parcours en sanctionnant une maîtrise linguistique particulière. Les DNL permettent de travailler sur des vocabulaires plus spécifiques.

Mme ODABACHI : pour quel public ?

Monsieur le Proviseur : A la rentrée 2023, ce dispositif pourrait s'ouvrir aux élèves entrant en 1ère après un test de sélection. L'idée n'est pas de remplir absolument la section mais d'attirer les élèves performants. Cela sera ouvert à tous les élèves même ceux qui ne sont pas dans les sections européennes ou langue orientale.

Dina ABDYOU : coexistence de trois systèmes (sections linguistiques, Bac et BFI) ?

→ Oui c'est exactement cela.

M. HANNA : Y aura-t-il des besoins en personnel ?

M. BROMONT assure que le vivier en ressources humaines est là mais une demande sera faite pour un poste supplémentaire. La discipline Anglais étant fortement impactée par ce dispositif, une demande sera faite. Les autres matières sont pourvues.

Pour les familles, des choix seront à faire en matière d'options.

Mme MIRAMONT remarque que les contraintes sur les emplois du temps seront fortes.

M. BROMONT répond que des simulations en octobre seront menées.

M. SULLEROT : on a l'impression que le niveau de maîtrise du Français se dégrade. Ne risque-t-on pas d'aller dans ce sens ?

M. ROUSSEL : si nous examinons les résultats des expériences de l'OIB, auquel le BFI succède, le profil des élèves est excellentissime. Nous allons en faire de très bons élèves en anglais mais pas forcément en Français.

M. BROMONT : Il s'agit d'abord d'un Bac Français, où le niveau de maîtrise de la langue française doit être très bon. Les tests de sélection devront être construits en ce sens. Il ne s'agit pas de remplir mais de travailler en qualité.



M. SADOULET fait la remarque sur le fait que cette problématique existe au niveau de tout le réseau mais en 1ère et Terminale, nous estimons que le problème est censé être réglé par des systèmes de renforcement de la pratique au primaire et au collège. C'est un vrai sujet et un vrai point de vigilance.

Vote pour avis sur l'offre de formation au LFC :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
7	0	12

4. Plafond des emplois 2022/2023

La présentation est faite par M. DAUM. La demande d'augmentation du plafond des emplois à l'AEFE a été acceptée et deux ETP ont été accordés par l'Agence.

Mme Dina ABDOU : quel type de poste ?

M. DAUM : ils ne sont pas fléchés et cela peut être tout emploi. Ils sont utilisés à la discrétion en fonction des besoins.

Mme MIRAMONT quand ont-ils été accordés ?

Avis sur des emplois déjà accordés. Il existe un dialogue de gestion avec l'Agence. Note d'opportunité qui est fait l'objet d'une réponse de l'Agence.

M. SADOULET : ils font l'objet d'un vote à l'Assemblée dans le cadre de la Loi des Finances.

MM. ROUSSEL et SULLEROT demandent si les membres peuvent avoir une idée de leur utilisation.

Il s'agit du plafond des emplois. La CCPL discute de l'attribution des postes. Le plafond des emplois regroupe un ensemble de service. C'est une question budgétaire.

Il y a eu des ouvertures de classe. Nous avons des besoins supplémentaires qui se traduisent par des augmentations de service.

M. ROUSSEL remarque qu'auparavant certains emplois étaient discutés en CE. Ceci ne semble plus le cas.

Le Conseil d'établissement n'a pas de compétence en la matière. La structure prévisionnelle est présentée en février et il peut y avoir des incidences sur le plafond des emplois.

M. ROUSSEL revient sur les 2 années 2016-2018 : il a été question de la création d'un poste de médecin scolaire. A cette époque cela n'avait pas été jugé opportun. La crise sanitaire étant passée par là et les besoins d'aménagements d'exams ayant augmenté, la question serait-elle de nouveau à l'ordre du jour ?



Le pôle santé va être restructuré pour le faire monter en charge.

Mme MIRAMONT : pourquoi ne pas nous dire à qui ont été attribués ces postes ?

C'est une question de compétence.

M. SADOULET : le plafond est une donnée macro-budgétaire. Cette réunion doit rester une réunion d'orientation pédagogique. A l'intérieur du plafond d'emploi, il y a une flexibilité de gestion accordée à la direction. Dans le cas contraire, le système risque de se figer.

Arrivée de M. Le Consul Général, Monsieur Olivier LE VAN XIEU à 16h49.

Vote pour avis sur le plafond des emplois :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
15	0	4

M. SADOULET quitte le Conseil. Il est remplacé par Mme Nadine DELATTRE à 16h58.

5. Voyages scolaires 2022/2023 :

M. DAUM fait état de trois nouveaux voyages à présenter. La 4ème demande de voyage scolaire est arrivée trop tard pour être traitée. Un délai de traitement est nécessaire.

- Voyage au ski pour les élèves de l'option Terminale EPS
- Voyage en Andalousie avec les élèves arabisant LVA et LVB.
- Voyage « pleine nature » pour les élèves de 1ère en options EPS.

Mme Dina ABDYOU souligne qu'habituellement tous les projets sont présentés de manière finale au mois de juin. Elle interroge sur cette façon de continuer à présenter des voyages durant l'année en cours.

M. BROMONT → pas d'obligation réglementaire sur ce point mais des contraintes techniques comme la constitution du budget. La question relève de la politique de l'établissement : devons-nous mettre des freins à des projets pédagogiques ? Nous insistons pour que les porteurs de projet effectuent et présentent le gros des voyages en juin. Si quelques projets passent en septembre, cela relève de notre volonté de favoriser tous les projets en gardant à l'esprit que cela doit rester une exception.

Mme ABDYOU : il existe aussi une contrainte humaine dans la réalisation de nombreux voyages. M. BROMONT assure être attentif à ce point.

Sur 18 voyages, tous ne verront peut-être pas le jour. En particulier à cause de contraintes budgétaires.

Mme MIRAMONT exprime qu'idéalement les voyages devraient avoir lieu en même temps.

M. DAUM souligne sur ce point que lors de la réunion qui s'est tenue pour les voyages scolaires, cette question a été posée. Les questions de borner les voyages pour moins perturber les autres classes et d'éviter les voyages en concurrence ont été lancées. Une réflexion est en cours sur le nombre de voyage par élève et l'organisation.

Vote pour avis sur les voyages scolaires :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

6. Mise en place des IMP 2022/2023 :

Vote de principe concernant les IMP :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

7. Tarifs des examens 2023 :

Présentation par M. DAUM des tarifs des examens 2023.

Un avis est demandé pour l'augmentation des examens. Pendant le COVID, l'AEFE avait demandé une réduction de la charge pour les familles. Le coût avait été baissé, mais il ne permet plus de couvrir les frais des examens. Le but est d'équilibrer le budget des examens. Il est proposé de remonter les tarifs de 20 euros.

Cf-annexe 2- Diaporama du CE n°1

Vote pour avis sur les tarifs des examens 2023 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

8. Rapport d'activités 2021/2022 :

Pour information aux membres du CE. Cf-annexe 2- Diaporama du CE n°1

➤ Bilan du projet d'établissement :

M. BROMONT présente le bilan de l'année écoulé.

M. ROUSSEL : il y a un fossé entre les enseignants et la Direction. Les représentants syndicaux font de la médiation. Il faut une présence sur le terrain. Les parents doivent être aussi dans la médiation auprès des autres parents.



M. SULLEROT la révision du règlement intérieur servira cette cause et s'accompagnera d'une baisse de ces exclusions.

Le travail de révision du règlement intérieur sera fait en CVL qui est l'espace de dialogue sur le sujet. Ce chantier sera ouvert le plus tôt possible.

M. ROUSSEL : il s'agit du rapport d'activité de la direction. Concernant le fonctionnement des instances : beaucoup de rigueur. Mais cela représente une grande pression sur les personnels siégeant dans ces instances. Pour les personnels enseignants c'est exigeant et cela représente un poids important.

Les collègues du primaire ont renoncé à être dans le jeu car Mearag est loin. Il faut que tout le monde puisse participer aux différentes réunions. Les CCPL ont été orangeuses mais c'est plutôt une bonne nouvelle. Accès aux manuels numériques se fait par Pronote. Ou en est-on avec l'usage des manuels numériques ?

M. BROMONT assure que la Direction est consciente que le nombre des instances est important. La Direction essaie d'en tenir compte. Le calendrier est prêt sur l'année. Il va être communiqué après les élections une fois que les représentants seront élus. Ces moments d'échanges permettent d'avancer.

Mme DELAFLOTTE : l'horaire n'était pas possible pour les représentants du Primaire.

L'agenda du COCAC est extrêmement contraint.

Mme DELATTRE fait remarquer que Monsieur le COCAC vient d'arriver et que son agenda est contraint. Mais le LFC est une de ses priorités.

9. Questions diverses :

9.a : Représentants des enseignants 1er degré : néant

9.b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE :

1. Comment peut-on concilier une demande de labellisation écologique et une économie de papier avec les évaluations de positionnement en 6^{ème} et 2^{nde}, antérieurement numérisées, qui vont être effectuées cette année sur papier, ce qui va engendrer une consommation énorme de papier ?

Réponse de Monsieur Jacques LAMAS, Proviseur adjoint :

Les tests de positionnements de 6^{ème} et de 2^{nde} sont une obligation réglementaire qui ont pour vocation de déterminer les besoins des élèves et ainsi de personnaliser leur parcours. Leur organisation est à l'appréciation des enseignants des niveaux concernés (du 15 septembre au 15 octobre). Afin de soulager les professeurs concernés, j'ai demandé à la vie scolaire d'assurer la partie logistique de ces tests.



L'an passé, un certain nombre de collègues ont fait remonter des difficultés à faire passer ces tests numériques, difficultés qui faussaient les résultats. Le corps des inspecteurs a donc choisi de revenir provisoirement à une version papier, le temps d'améliorer la version numérique.

9.c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU :

1. Quel est le calendrier de réécriture du RI ? Et ses modalités ?

Réponse de Madame Marie PLASSE, CPE : Le travail de réécriture va être conduit par un groupe de travail constitué de membres volontaires de la communauté éducative : délégués de parents, représentants des enseignants, représentants du personnel, représentants des élèves (CVL et CVC).

Le groupe de travail doit pouvoir se réunir de façon hebdomadaire pour permettre de soumettre la version modifiée au prochain conseil d'établissement du 22 novembre.

Proposition de méthode : relecture / connaissance du cadre réglementaire / réécriture par thématique.

9.d : Représentants des parents d'élèves ARFE :

1. Emploi de temps : de la 5ème à la seconde. Beaucoup d'heures de permanence et des élèves de 12/13 ans qui arrivent à leur maison après 18 h avec une journée qui a débuté à 6 h du matin. Pourquoi ce n'est pas le cas dans les autres écoles du réseau AEFÉ en Egypte qui suivent le même programme ?

Réponse de Monsieur Jacques LAMAS, Proviseur-adjoint : Les emplois du temps répondent à un certain nombre de contraintes horaires mais également en termes d'occupation de salles et en particulier les salles de sciences. Les cours commencent à 7h50 et il n'y pas de cours après 17h, à l'exception des cours d'option (au lycée et un cours de latin en 4ème). Les classes de 6ème n'ont pas cours après 15h et les élèves de 5ème après 16h.

Constituer des emplois du temps pour 6 ou 7 divisions par niveau n'est pas le même exercice que pour des établissements qui arrivent, pour les plus importants à 3 divisions par niveau.

2. Communication Parents-Ecoles sur les 4 sites : beaucoup d'emails envoyés par les parents sans retour. Comment régler ce problème ?

Réponse de Monsieur Frédéric BROMONT, Proviseur : Il faut tout d'abord souligner que le LFC est destinataire d'un très grand nombre de mails quotidiennement. De plus, les flux ne sont pas réguliers et certaines périodes, comme la rentrée par exemple, présentent des vagues impressionnantes de mails.

Nos capacités de secrétariat ayant leurs limites, les réponses sont priorisées. Mais tous les mails sont lus et les réponses sont globalement traitées. Le taux de réponses est sans doute perfectible et nous y travaillons.

Toutefois, il faut signaler que ce travail de secrétariat est très perturbé par le traitement de certains types de message. Pour exemple, il est contreproductif de relancer les services. Cela encombre les opérations de traitement. Un message court et concis est préférable à plusieurs pages de message, une réponse négative est une réponse, il est inutile de relancer dans ce cas car nous ne répondrons pas deux fois la même chose.

3. Quels sont les critères pour une demande de changement de classes ?

Réponse de Monsieur Jacques LAMAS, Proviseur-adjoint : Pour le collège, les classes sont constituées après réunion des professeurs principaux qui font remonter les élèves à séparer ou à maintenir ensemble pour des raisons pédagogiques. Les parents peuvent également solliciter au mois de juin des changements de classe. S'ils sont réalisables et cohérents, ils sont rendus effectifs. Au lycée, les classes sont constituées en fonction des enseignements de spécialité, des sections linguistiques. Les changements de classe sont quasiment impossibles. En tout état de cause, il n'y a aucun changement de classe, sauf erreur de l'administration (LV, options etc.), une fois la rentrée effectuée. Les parents ne sauraient choisir les professeurs de leurs enfants.

4. Cantine : Quelle est la durée du contrat du prestataire de service actuel ?

Réponse de Monsieur Thierry Daum, Directeur administratif et financier : La question a déjà été évoquée dans un CE de l'année dernière. Le contrat est reconduit pour une année.

Est-ce que le système de ticket fonctionne toujours ? Si non, pourrions-nous le rétablir ?

Le système de ticket fonctionne toujours.

9.e : Représentants des parents d'élèves AFPEC :

1. Quelques parents dont les enfants fréquentent la cantine voudraient savoir pourquoi la qualité et la quantité de nourriture a dégradé / diminué ? Et pourquoi les prix ont-ils augmenté ?

Réponse de Monsieur Thierry Daum, Directeur administratif et financier : La question a déjà été évoquée dans un CE de l'année dernière. Cette appréciation ne reflète pas l'avis de la grande majorité des utilisateurs. La qualité est bonne avec des plats variés qui respectent l'équilibre alimentaire sur la semaine (cruautés, viande, poisson, féculents, légumes cuits, fruits et laitage).

Les élèves qui souhaitent avoir un complément peuvent le demander.

Les prix suivent l'évolution du coût de la vie en Egypte.

Les représentants des parents sont invités à venir déjeuner sur place quand bon leur semblera.

2. Les parents voudraient également savoir pourquoi à la cafétéria les prix sont trop élevés ? Et pourquoi les responsables de la cafétéria ne rendent pas parfois le reste de monnaies aux élèves ?

L'objectif est d'inciter les élèves à déjeuner au self ce qui permet d'avoir des repas équilibrés à un meilleur tarif.



Rappel a été fait sur la disponibilité de la monnaie. Il y a aussi un problème de flux à la cafeteria au moment des pauses.

3/ Les parents nous ont sollicité pour savoir comment rendre les cartables moins lourds.

Les cartables sont parfois trop lourds et ont un impact négatif sur le dos et la colonne vertébrale.

Cependant, les casiers ne sont pas sécurisés et sont constamment ouverts. Les parents sont donc contraints de mettre tous les manuels dans le cartable.

Réponse de Monsieur Thierry Daum, et Madame Marie PLASSE :

Un dispositif de sécurité avec caméras est opérationnel.

Les casiers ont été attribués au 6ème et le dispositif sera progressivement étendu.

4. Concernant les réunions parents - enseignants, la classe de 5ème 3 n'a vu que 3 enseignants pendant la réunion du 21 septembre (ainsi que 2 enseignants de langues, mais qui n'enseignent pas les groupes de 5ème 3)

Étant donné que certaines matières sont nouvelles au cycle 4, tel que SVT, physique chimie, est-il possible d'assurer la présence de la majorité des enseignants à ces réunions ?

Réponse de Monsieur Jacques LAMAS, Proviseur-adjoint : Les professeurs assurent leurs enseignements dans plusieurs classes du même niveau et donc tournent afin de présenter leur matière à un maximum de parents.

5. Les emplois du temps devraient être constitué en fonction du rythme de l'enfant et non par convenance pour certains enseignants. Il y a trop d'heures de permanence durant la semaine.

Réponse de Monsieur Jacques LAMAS, Proviseur-adjoint : Les emplois du temps sont constitués en fonction du rythme de l'enfant, des contraintes horaires légales et des contraintes matérielles comme les salles. Voir supra

Est-il vraiment judicieux et bénéfique de mettre toutes les matières en un même jour ? Est-il normal qu'un enfant de 13 ans finisse à 18h ?

Voir supra, la question est peu claire.

9.f : Représentants des personnels ATOS :

1. Voyages scolaires	2021/2022	2022/2023
	(7 Voyages)	(20 Voyages ou +)

Le triplement des voyages scolaires, entre 2021 & 2022, n'est pas accompagné de moyens humains pour les mener jusqu'à bonne réalisation. Ce volume à échelle de plus en plus grande et de plus en plus importante porte préjudice aux conditions de travail et à la qualité de réalisation.

Monsieur Frédéric BROMONT, Proviseur : Cette question relève du dialogue interne de gestion et n'est pas de la compétence du Conseil d'établissement qui plus est cette question a déjà reçu une réponse.



2. Question concernant le Formation Continue :

La personne responsable de la mise en place et la réalisation du plan de Formation Continue au LFC est à 50%.

L'ampleur de l'offre de FC s'est fait sentir en 2021/2022, avec aussi des changements de dernière minute, des périodes intenses (où 7/8 formations se passent en même temps),...

Cette tendance (augmentation de l'offre de formation) est maintenue et le LFC est depuis la rentrée 2022 rattaché à la Zone (IRF) sans que cela fasse l'objet d'une communication claire par rapport à :

- La mission de nos services (LFC) au sein de cette nouvelle organisation
- Le partage des tâches avec la Zone
- Le calcul de la nouvelle charge de travail qui incombe au LFC et d'une réelle étude des moyens existants
- Explication sur le statut de la collègue en charge de la FC ainsi que la chaîne hiérarchique

Réponse de Monsieur BROMONT et Monsieur DAUM : Cette question ne relève pas non plus de la compétence du CE. Le Pôle de l'IRF basé au LFC est une entité à part entière de l'IRF qui est lui-même un EGD gouverné par des instances spécifiques.

Des élections auront lieu prochainement et la composition de ces instances est ouverte à des représentants de toutes les catégories de personnels ainsi qu'aux parents d'élèves. C'est le Lycée Louis Massignon qui en est l'établissement support.

Pour information des membres du CE :

- Ces questions sont en cours de traitement avec le siège de l'IRF à Louis Massignon.
- La répartition des stages de cette année entre les deux entités n'est pas encore définie.
- La personne fait partie des effectifs du LFC. Une convention est en discussion pour un reversement de son salaire au LFC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19h07.

Le président et proviseur

Le secrétaire de séance

Frédéric BROMONT

Jacques LAMAS